

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 8

Artikel: Entendu
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

FAVEY, GROGNUZ ET L'ASSESSEUR

Récit complet des aventures de trois bons Vaudois

PAR

LOUIS MONNET

Illustrations de Déverin, de Ralph et de J.-H. Rosen.

(NOUVELLE ÉDITION)

En vente au Bureau du *Conteur Vaudois* et dans toutes les librairies. (Prix : fr. 2,50.)

LES JEUNES BRIGANDS

À la fin de l'année 1811 — c'est-à-dire environ un siècle avant la publication des *Nick-Carter* et des *Buffalo-Bill* — un certain nombre de collégiens de Berne, formant une bande organisée, se livraient à des exploits si détestables que, pour y mettre un terme, les autorités durent user de beaucoup de rigueur. Cette affaire fit un bruit énorme. Un des membres du corps diplomatique accrédité à Berne, M. d'Obry, ministre de Bavière, en parle tout au long dans un rapport qu'il adressa à son souverain, le 18 décembre 1811. M. Aug. Reitzel a publié cette relation dans la *Revue historique vaudoise* de 1906. La voici :

« Un événement qui ne trouverait point sa place dans une correspondance politique, peut néanmoins mériter d'y être associé, lorsqu'il renferme des traits saillants. Celui que je vais citer tient à la fois au dérèglement de l'imagination et à la soif de l'or qui semblent plus particulièrement caractériser certaines époques de nos temps.

« Sous ce rapport, je ferai part à Votre Majesté de l'association singulière qu'on vient de découvrir dans le sein de l'Académie de Berne.

« Une compagnie de voleurs, au nombre de près de trente, s'était organisée dans ce gymnase parmi les jeunes adolescents de 10 à 15 ans, sous un capitaine qui était le chef et le directeur suprême.

« Depuis six mois, ils consacraient leurs heures de récréation et de sortie à des initiations, et à l'apprentissage de ce métier, qui sans doute leur avait paru ennoblir par d'illustres exemples qu'ils avaient lus et compilés. Ils l'exerçaient d'abord dans le sein de leurs familles, et dérobaient à père et mère l'argent qu'ils parvenaient à soustraire, ou bien ce qu'ils trouvaient de plus propre à être converti en espèces. Un caissier recevait le butin, et d'après les lois organisées de cette jeune horde, les fonds provenant de leurs rapines devaient leur servir incessamment à s'étendre sur un plus grand théâtre.

« Dans leurs promenades académiques, ils se répandaient dans les bois, et là, sous le commandement de leur capitaine, ils faisaient les évolutions nécessaires pour surprendre les voyageurs ; les uns représentaient ceux-ci, les autres faisaient les voleurs assaillants.

« Déjà le capitaine, enhardi par l'adresse et les progrès de ses compagnons d'armes dans ces

petites guerres de brigands, disait que le cercle de Berne commençait à devenir trop étroit pour leur génie, et sans doute que la foire qui vient de s'écouler (la foire de la Saint-Martin. — *Réd.*) leur ayant paru une occasion plus favorable pour se déployer et signaler leur apprentissage, ils se répandaient dans les boutiques, où les uns emportaient des marchandises, pendant que les autres amusaient les marchands. Plusieurs furent dénoncés à la police ; quelques-uns furent pris en flagrant délit : cela réveilla l'attention des instituteurs et des parents qui se virent obligés de payer et de chercher à étouffer par là les poursuites ; enfin une information dans l'intérieur du gymnase constata la formation de cette bande.

» Le capitaine, nommé Iseli, s'évada après avoir préalablement volé par effraction une montre et 10 louis en argent à son père. Il a été condamné avec quatre autres à être banni de la ville. Cinq ont été chassés honteusement du gymnase, et les autres ont reçu des fustigations solennelles dans l'Académie.

« Des jeunes gens de familles patriciennes et bourgeoises formaient cette monstrueuse association, qui, dévoilant dans un âge aussi tendre tant de germes de corruption, est peut-être sans exemple. »

Fut-elle vraiment seule de son espèce, avant 1811, cette bande de jeunes scélérats ? Il est permis d'en douter. Ce qui est certain, c'est qu'elle a eu et a encore bien des imitateurs, isolés ou groupés, si bien que dans plus d'un de nos cantons est née l'idée d'instituer des tribunaux spéciaux pour l'enfance criminelle, et qu'un peu partout on se préoccupe des moyens propres à soustraire les jeunes gens aux influences pernicieuses. Pour beaucoup, la pire de ces influences est celle qu'exerce une littérature de pacotille, venue d'Amérique, et certains faits récents, dénotant une perversion morale d'une précocité inouïe, semblent donner raison à ce jugement : les gamins qui en furent les tristes héros ont été trouvés en possession de méchants romans d'aventures, d'histoires de filous et de policiers, ou ont reconnu en avoir fait leur lecture de prédilection. C'a été alors dans la presse quotidienne un cri unanime : qu'on proscrive ces livres abominables et qu'on les remplace par de saines publications !

Certes, beaucoup de pères et de mères, de même que les amis des belles-lettres, applaudiront à cette campagne. Mais on peut se demander comment elle fera la démarcation entre les mauvaises lectures et celles qui sont jugées recommandables ou seulement inoffensives, et si elle ne donnera pas aux œuvres qu'elle se propose de combattre, l'attrait du fruit défendu. Si le mal venait essentiellement des écrits, comme certains esprits sont portés à le croire, il faudrait anéantir les journaux, les pièces de théâtre, les ouvrages d'histoire, les récits de batailles, les romans, les mémoires des探索ateurs, les contes fabuleux et tous les livres d'aventures, à commencer par l'*Iliade* et l'*Odyssee* d'Homère.

Tout en déplorant la diffusion d'ouvrages qui ne valent pas le mince papier sur lequel on les imprime, nous ne croyons guère au succès de la lutte qu'on tente de leur livrer. N'en subsisterait-il plus un seul qu'on n'aurait pas tué chez l'enfant le besoin inné d'aventures et encore moins l'imagination. Pour que nos rejetons échappent à la contagion des mauvais exemples, il faudrait qu'ils ne vissent plus dans la société, ni le meurtre ni la guerre, ni le vol, ni la tromperie, et encore ne sommes-nous pas certain qu'après cela disparaîtra la race des petits vauriens, car, ainsi que le dit des hommes un de nos vieux adages : *san bin ti de la mima matare, ma ne san pas li de la mima manaira*.

V. F.

Entendu.

Deux particuliers qui ne paraissent pas avoir beaucoup de « poussière de gilet » dans leurs poches, comme dit le père Gueintz, regardent les travaux de démolition de l'hôtel du Grand-Pont.

— Tout de même, dit l'un, en hochant la tête, je comprends pas qu'on déguile cette maison.

— Je te crois. Si cet immeuble avait été mien, pour sûr que je l'aurais pas f.... en bas.

*

Un ouvrier rentrant de l'ouvrage à 7 heures du soir, traînait une charrette chargée de débris de bois de construction.

Un camarade le croise et l'interpelle :

— Aloo!... tu charries du bois avant minuit, toi ?

AUTOUR DE LA TABLE RONDE

II

C'est donc toujours de la table ronde de feu le café du Grand-Pont, qu'il s'agit.

Un soir, on parlait cordonniers et souliers. Et l'un des chevaliers de la table ronde de maudire les uns et les autres, inventés, selon lui, pour le malheur des humains et le bonheur des pédicures.

— Ceci m'en rappelle une bonne, exclame tout à coup le rentier, dont les yeux, depuis un moment, étincelaient de malice derrière son pince-nez. Il faut que je vous la raconte. Vous souvenez-vous de *** ?

— De ***, le voyer ?

— Oui !

— Si je m'en souviens ! Il avait des pieds longs à pouvoir passer le lac à gué.

— Vous le dites. Et c'est de ses pieds justement qu'il s'agit.

Nous étions un groupe d'amis qui nous réunissions chaque soir pour faire notre partie de piquet ou pour jaser, tout simplement. Le voyer en était.

Or, nous trouvions un malin plaisir à plaisanter ce dernier sur la base vaste et solide dont l'avait doté la nature. Bien plus, notre joie était à son comble si nous pouvions parvenir à lui faire mettre les ou le pied, non dans le plat,